

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25/07/2022**

**NOMBRES DE MEMBRES**

| Afférents<br>au Conseil | Présents | Nombre de<br>procuration |
|-------------------------|----------|--------------------------|
| 15                      | 14       | 0                        |

Date de la convocation :  
**19/07/2022**

L'an deux mille vingt et deux le vingt cinq juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

**Présents** : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Absents excusés** : Anastasia KWIATKOWSKI.

**Secrétaire de Séance** : GRES Josiane.

**Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif territorial**

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14   | 0      | 0          |

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/07/2021,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire du poste d'assistante de gestion administrative au grade d'adjoint administratif, compte tenu de la réorganisation du secrétariat de mairie,

Considérant que la modification horaire est supérieure à 10 % du temps de travail,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/07/2021 portant création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 juillet 2022,

**Mme le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création** d'un emploi d'Adjoint administratif territorial, permanent à temps non-complet à raison de 20 heures hebdomadaires,
- **la suppression** d'un emploi d'Adjoint administratif territorial, permanent à temps non-complet à raison de 17H30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/09/2022 (voir annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la proposition ci-dessus.

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
- donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>